RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

ONISEP L'INFORMATION POUR L'ORIENTATION

Professeur / Professeure de lycée professionnel

Pédagogue, le professeur ou la professeure de lycée professionnel forme des jeunes à un métier ou une famille de métiers. Selon sa spécialité, il ou elle transmet des compétences liées à une pratique professionnelle ou bien des savoirs généraux à ses élèves.

SOMMAIRE

Le métier

Compétences requises

Où l'exercer ?

Les études

Emploi et secteur

Salaire du débutant

Pour aller plus loin

Niveau minimum d'accès : **bac + 5**

Salaire débutant : **2171 €**

Statuts : **Statut fonctionnaire, Statut salarié**

Secteurs professionnels : Enseignement, Fonction publique

Centres d'intérêt : J'ai le sens du service public, Je souhaite enseigner, transmettre



© Alain Potignon/Onisep

Le métier

Transmettre des savoirs

Avec leurs ateliers et leurs nombreux travaux pratiques, les lycées professionnels sont les lieux d'apprentissage des savoirs et savoir-faire. Certains professeurs enseignent des techniques professionnelles, d'autres sont chargés des enseignements généraux qui complètent la formation des élèves en CAP ou en bac pro. Mais leur mission reste la même : transmettre des connaissances, contribuer à l'éducation des lycéens, les aider à s'organiser dans leur travail personnel et à évaluer leurs acquis, et les former en vue de leur insertion professionnelle à venir.

Préparer les cours, corriger les copies

La préparation des cours ou des séquences pratiques en atelier, la correction des copies, la mise au point d'exercices adaptés au niveau de l'élève constituent le prolongement des heures au lycée professionnel. S'y ajoutent d'autres activités, comme l'organisation d'activités pluridisciplinaires ou de projets parascolaires (visites d'entreprises, voyages scolaires etc.). Les professeurs peuvent également être amené à rédiger des sujets d'examens, à surveiller des épreuves, à corriger des copies d'examen ou à participer à des jurys.

Une ou deux disciplines enseignées

Les enseignants de lycée professionnel enseignent une discipline professionnelle (vente, comptabilité, mécanique, pâtisserie, électronique, etc.) ou 2 disciplines d'enseignement général (mathématiques-physique-chimie, lettres-histoire et géographie...).

Compétences requises

Pédagogie et autorité

Les professeurs de lycée professionnel maîtrisent les savoirs et les savoir-faire de leur discipline et possèdent de bonnes qualités de pédagogue. Des capacités de dialogue et d'écoute, une certaine souplesse et une autorité naturelle sont toujours indispensables pour inciter les élèves à s'investir dans leur travail et à progresser.

Savoir communiquer

Les professeurs de lycée professionnel préparent et organisent les périodes de formation en entreprise. Il doivent donc être de bons communicants pour aider les élèves à décrocher leur stage et en assurer le suivi, afin que tout se déroule dans les meilleures conditions, au sein de l'entreprise d'accueil.

En veille constante

Pour enseigner une matière professionnelle, il faut constamment se tenir au courant de l'évolution des secteurs d'activité et de leurs besoins. En effet, certaines disciplines comme l'informatique ou l'électronique demandent une mise à jour quasi permanente. Aux enseignants d'y veiller, en étant à l'affût des nouveautés pour intéresser leurs élèves. Se tenir informés des évolutions dans leur domaine, leur permet aussi de rester en phase avec les besoins des futurs recruteurs de diplômés du CAP ou du bac pro.

Où l'exercer ?

Proximité avec l'entreprise

Les professeurs utilisent des méthodes d'apprentissage proches de la réalité professionnelle des métiers, en utilisant les installations et les outils propres à la discipline enseignée. Ils assurent également l'encadrement pédagogique des élèves durant leurs périodes de stages ou d'alternance, en liaison avec les entreprises qui les accueillent.

En classe ou en atelier

Les professeurs certifiés de lycée professionnel assurent 18 h de cours par semaine devant les élèves en classe ou en atelier.

Un travail d'équipe

Les professeurs font partie de l'équipe pédagogique et travaillent en collaboration avec la direction, le conseiller ou la conseillère principal/e d'éducation, les autres enseignants, etc. Lorsqu'ils sont professeurs principaux, ils coordonnent les conseils de classe, organisent les réunions avec les parents et exercent une responsabilité particulière dans l'orientation des élèves, en relation avec le ou la psychologue de l'Éducation nationale.

Statut fonctionnaire ou contractuel

Les professeurs qui ont réussi le concours national de recrutement (CAPLP) sont des professeurs certifiés recrutés par l'Éducation nationale ayant le statut de fonctionnaire d'État. Les établissements publics ou privés recrutent aussi des enseignants qui n'ont pas passé le concours de recrutement et qui ont le statut de contractuel.

Les études

Après le bac

Avec la réforme du recrutement et de la formation initiale des professeurs, les professeurs seront recrutés sur concours de l'Éducation nationale dès la L3 (3e année de licence), à partir de la session 2026. Toutes les mentions de licences disciplinaires correspondant à l'une des matières enseignées au lycée, et celles proposant un parcours « enseignant » ou un module de préparation aux concours pour devenir professeur, permettent de passer le CAPLP (certificat d'aptitude au professorat de lycée professionnel), concours de l'enseignement du 2d degré. Les lauréats du concours accèdent ensuite au M2E (master enseignement et éducation) mention professorat du 2d degré, formation professionnalisante rémunérée en 2 ans, qui articule formation académique, pratique professionnelle et stages et les prépare aux métiers de l'enseignement. En M1, en tant qu'élève fonctionnaire, la rémunération est d'environ 1400 € net/mois ; en M2, en tant que fonctionnaire stagiaire, d'environ 1800 € net/mois.

Emploi et secteur

Quelques opportunités

Les recrutements sont ajustés chaque année, pour chaque discipline, en fonction des besoins. À noter : pour certaines spécialités du CAPLP (concours d'accès au corps des professeurs de lycée professionnel), aucun recrutement n'a lieu certaines années.

Des évolutions possibles

Comme tout les enseignants, les professeurs de lycée professionnel peuvent bénéficier de promotions internes par concours ou liste d'aptitude, accéder à des fonctions de direction ou d'inspection, devenir formateurs d'apprentis en CFA, formateurs d'adultes en Greta ou dans un autre organisme de formation. Les enseignants de spécialités ou de disciplines transversales comme la gestion ou l'informatique, peuvent enseigner dans un collège ou un lycée général et technologique, à condition de réussir les concours ouverts (CAPES, CAET). Avec de l'expérience, un professeur ou une professeure peut aussi devenir DDFPT (directeur ou directrice délégué/e aux formations professionnelles et technologiques) pour coordonner les différents enseignements professionnels du lycée. Il ou elle seconde alors le proviseur ou la proviseure de l'établissement.

Secteur

Enseignement

Salaire du débutant *

À partir de 2171 euros brut par mois.

* variable en fonction du lieu d'exercice, du statut.

Pour aller plus loin

Sur le web

Page du ministère de l'Éducation nationale consacrée au métier de professeur en lycée professionnel.

Page consacrée au CAPLP (concours d'accès au corps des professeurs de lycée professionnel). Fournit toutes les informations utiles concernant ce concours : descriptif des épreuves, nombre de postes, calendrier...

Centres d'intérêt

Autres métiers à découvrir

- **Enseignant référent à la scolarisation des élèves en situation de handicap**
- **Chef d'établissement scolaire**
- **Psychologue de l'éducation nationale spécialité éducation, développement et conseil en orientation scolaire et professionnelle**
- **Responsable de laboratoire de recherche**
- **Chargé de valorisation de la recherche**